

Montréal, le 2 juillet 2021

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029  
Dossier R-4110-2019 Phase 1**

---

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des dernières correspondances du Distributeur et des intervenants relatives, notamment, à la planification de l'audience prévue du 5 au 16 juillet 2021 dans le dossier mentionné en objet et souhaite émettre les instructions suivantes.

La Régie prend note du fait que les témoins du panel annoncé par le Distributeur dans sa lettre du 25 juin dernier seront en mesure de répondre aux questions relatives à Hilo. La Régie comprend également que Monsieur Frédérik Aucoin répondra, en lieu et place de madame Anita Travieso, aux questions relatives à la demande d'ordonnance de traitement confidentiel du Distributeur, au soutien de laquelle Madame Travieso a déposé une déclaration sous serment et que Madame Maude Lemieux répondra aux questions relatives aux demandes d'ordonnance de traitement confidentiel de Hilo, en ce qui a trait aux sujets visés par les déclarations sous serment dont elle est signataire, ainsi que, en lieu et place de Monsieur Jean-Pierre Croteau, à ceux visés par les déclarations sous serment dont ce dernier est signataire.

La Régie prévoit débiter l'audience par la présentation de la preuve publique du Distributeur qui sera suivie par les contre-interrogatoires des intervenants et l'interrogatoire de la Régie. Par la suite, les demandes d'ordonnance de traitement confidentiel relatives à des renseignements concernant Hilo seront traitées à huis clos et seront suivies des contre-interrogatoires des intervenants et de l'interrogatoire de la Régie, le cas échéant, sur les sujets qui nécessitent une référence à ces renseignements. L'audience se poursuivra avec les preuves des intervenants pour se terminer avec les argumentations des participants et la réplique du Distributeur, le cas échéant.

En réponse à une demande de renseignements de la Régie, le Distributeur indiquait, le 31 mars 2021, qu'il prévoyait déposer à la Régie, « *d'ici le mois de juin 2021* »<sup>1</sup>, une demande visant l'approbation des caractéristiques de nouveaux

---

<sup>1</sup> Pièce [B-0118](#), p. 12.

approvisionnement. Considérant qu'aucune demande n'a été déposée à ce jour, la Régie demande au Distributeur d'apporter, lors de l'audience, des précisions quant à l'échéancier maintenant prévu pour le dépôt de cette demande d'approbation.

### **Planification de l'audience**

Le lien pour rejoindre l'audience sur l'ordinateur ou sur l'application mobile est le suivant :

[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

La Régie transmet avec la présente le calendrier de cette audience.

La Régie rappelle qu'elle aura pris connaissance de l'ensemble de la preuve déposée par les participants et demande aux intervenants de présenter, en audience, que les faits saillants de leur preuve et les conclusions recherchées. Elle leur demande de respecter le temps qui leur est alloué pour présenter leur preuve.

La Régie s'attend également à ce que tous les participants respectent le temps qu'ils ont demandé pour le contre-interrogatoire des témoins et leur argumentation et fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

Natalia Lis pour  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
NL/nl  
p.j.